



PREMIER MINISTRE  
SECRETARIAT D'ÉTAT CHARGE  
DE L'AIDE AUX VICTIMES



## CHARTRE POUR L'EXTENSION DE LA FORMATION AUX GESTES QUI SAUVENT *ACTIONS DE PREVENTION – LABEL VILLES CITOYENNES*

Signée entre  
L'ÉTAT ET FRANCE URBAINE

---

### Préambule

Face aux nouvelles dimensions du terrorisme, les attentes de nos concitoyens sont importantes. Les attentats commis récemment sur le sol français ont fait naître chez nos concitoyens un regain d'intérêt pour l'apprentissage des gestes qui sauvent, ainsi qu'une prise de conscience de l'intérêt de pouvoir être acteur de sa propre sécurité, et de celle des autres. La maîtrise de ces techniques de secours s'avère déterminante dans la prise en charge en urgence des victimes blessées, afin de les maintenir en vie, le temps que les forces de secours arrivent sur les lieux du drame.

C'est pourquoi plusieurs programmes destinés à sensibiliser la population aux gestes à adopter face à une situation de menace ou de danger vital (attentats, catastrophes naturelles ou accidents collectifs) ont été mis en place. En mai dernier, le Premier ministre a décidé de faire de la campagne « Adoptons les comportements qui sauvent » la Grande Cause nationale de l'année 2016. L'Etat consent un effort important, y compris financier, pour étendre les actions de formation de la population. Ces sessions sont organisées sur l'ensemble du territoire français. Elles ne donnent pas lieu à la délivrance d'un diplôme mais chaque participant recevra une attestation délivrée par le formateur au nom du préfet. Par ailleurs, pour l'année scolaire 2016-2017, tous les élèves de 3<sup>e</sup> bénéficieront soit d'une initiation de deux heures aux premiers secours, soit de la formation « Prévention et Secours Civiques » de niveau 1. De même, l'ensemble des élèves délégués de classe, au collège comme au lycée, recevront également une formation au secourisme. En tout, 1,2 millions de jeunes seront concernés.

## **Les signataires**

Dans ce contexte, soucieux de contribuer aux efforts entrepris au niveau national pour permettre au plus grand nombre de maîtriser les gestes et les réflexes de secourisme, le Secrétariat d'Etat chargé de l'Aide aux victimes et l'association France urbaine agissent de concert afin de promouvoir l'apprentissage des gestes de premier secours. Ils proposent aux grandes villes, métropoles et agglomérations volontaires de mettre à la disposition des populations des actions de prévention. Le Secrétariat d'Etat chargé de l'Aide aux victimes et l'association France urbaine sont convaincus que la mobilisation des populations dans les situations de crise passe par une préparation organisée et coordonnée.

Les signataires créent au moyen de cette charte un Label « Villes citoyennes » mettant en valeur les villes adoptant des mesures de prévention au regard des risques évoqués.

### **Les villes signataires s'engagent à mettre en œuvre plusieurs actions, notamment :**

1. Valorisation des actions de formation organisées sur leur territoire ;
2. Formation du personnel de Mairie « aux gestes qui sauvent », en utilisant les services d'une association agréée par l'Etat pour les formations aux premiers secours ;
3. Sessions de formations « aux gestes qui sauvent » ouvertes, sur la base du volontariat, à la population en utilisant les services d'une association agréée pour les formations aux premiers secours ;
4. Amélioration de l'information de la population sur la formation aux gestes qui sauvent et les actions de prévention. Cela peut notamment passer par la diffusion de documents de prévention des risques ; la création sur les sites internet municipaux d'une page dédiée aux actions de formation et de prévention ou la mention, sur le site internet de la ville, du site GUIDE Victimes ;
5. Promotion des applications de prévention proposées par le Gouvernement et déploiement de ces outils sur les terminaux mobiles des personnels de mairie.

Le label « Villes citoyennes » est décerné aux villes qui mettent en œuvre ces actions socles. Un comité de pilotage animé par le Secrétariat d'Etat chargé de l'Aide aux victimes et l'association France urbaine, attribue le Label sur la base d'une sollicitation de la Ville et par la production d'un dossier exposant les actions mises en œuvre (au minimum trois sur les cinq actions socles précédemment décrites, d'autres actions pouvant être proposées par le candidat au label).

**Le Secrétariat chargé de l'aide aux victimes et France urbaine accompagnent les villes labellisées :**

- Valorisation des « Villes citoyennes » sur le site internet du Secrétariat d'Etat (nom de la Ville, description du programme mis en place, lien vers le site Internet de la Ville) et actions de communication notamment sur les réseaux sociaux et par voie de presse ;
- Organisation de réunions régulières entre représentants des « Villes citoyennes », afin d'encourager le partage d'expériences, la mise en relation et une meilleure coordination entre ces villes.
- Mise en relation avec les acteurs de la protection civile et aide à l'organisation des actions de prévention.

\*\*\*

*Le 25 janvier 2017 à Paris,*

La secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre  
chargée de l'Aide aux victimes



**Madame Juliette MEADEL**

Le Président de France urbaine



**Monsieur Jean-Luc MOUDENC**

**En présence du médecin de classe exceptionnelle, administrateur et président délégué de la commission Secourisme de la Fédération nationale des Sapeurs-pompiers, M. Didier POURRET**



**En présence du commandant de la brigade des Sapeurs-pompiers de Paris, le général Philippe BOUTINAUD**



**En présence du représentant de l'Ordre de Malte, le général Joël PRIEUR, directeur des Secours**



**En présence du représentant de la Croix-Rouge française, Monsieur Philippe Testa, responsable du département secourisme**



**En présence du président de la fédération nationale de la protection civile, Monsieur Paul Francheterre**

